



Conseil économique et social

Distr. générale
6 décembre 2013
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Cinquante-huitième session

10-21 mars 2014

**Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la session extraordinaire
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes
en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement
et paix pour le XXI^e siècle » : réalisation des objectifs
stratégiques, mesures à prendre dans les domaines
critiques et nouvelles mesures et initiatives**

Déclaration présentée par Society for Human Advancement and Disadvantaged Empowerment, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

13-59970X (F)



Merçi de recycler 



Déclaration

En l'an 2000, un certain nombre de chefs d'états et de gouvernement ont adopté la Déclaration du Millénaire, qui s'est ensuite traduite par les huit objectifs du Millénaire pour le développement.

Les pays en développement sont en première ligne de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement. Dans la Déclaration, les chefs d'États et de gouvernement ont résolu de promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes comme moyens efficaces de combattre la pauvreté, la faim et les maladies et de stimuler un développement qui soit véritablement durable. Ils ont également décrit comme une valeur fondamentale l'égalité des droits et des chances entre les hommes et les femmes et ont résolu de combattre toutes les formes de violence contre les femmes et de mettre en œuvre la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Les pays en développement font face à de nombreux obstacles à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, certains uniques et propres au pays, d'autres largement partagés. Des problèmes communs à certains pays fragiles peuvent être regroupés en quatre domaines différents : des conditions de départ difficiles; des institutions et une gouvernance faibles; des conflits et de l'instabilité; et une dégradation environnementale.

Les défis auxquels sont confrontés les pays en développement pour mettre en œuvre l'objectif 3, promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes, sont multiples, et comprennent un défaut de réformes institutionnelles, une capacité de développement inadéquate, un manque de volonté et d'engagement politique et les normes et les valeurs culturelles locales.

En ce qui concerne l'absence d'institutions robustes, le processus de réforme institutionnelle prend beaucoup de temps. Certaines institutions ne sont pas en mesure de protéger les droits civils et politiques de leurs citoyens. Surtout, ils ne rendent aucun compte aux citoyens de leurs pays respectifs.

En ce qui concerne la capacité de développement inadéquate, bien que les chefs d'états ratifient différents traités et conventions aux Nations Unies, les différentes institutions et départements de ces pays n'ont pas accès aux informations nécessaires. Par exemple, dans les pays en développement, il n'est pas certain que les institutions et les départements gouvernementaux dans leur ensemble soient au courant des objectifs du Millénaire pour le développement, ou de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Les gouvernements des pays en développement doivent améliorer les capacités de leurs institutions et départements afin d'atteindre des résultats meilleurs et plus positifs.

Les pays en développement ont surtout des gouvernements faibles et inefficaces qui manquent de volonté et d'engagement politique pour mettre en œuvre une loi. Du fait de l'instabilité et de systèmes culturels locaux forts, ils ne sont pas en mesure de mettre en œuvre un changement positif et hésitent à remettre en cause le statu quo.

En ce qui concerne les normes et les valeurs culturelles, les gens héritent simplement de coutumes et de traditions dans lesquelles ils vivent et pensent rarement à les remettre en question. L'adoption de lois n'est pas suffisante. Par exemple, dans certains pays d'Asie du sud comme le Pakistan, l'émancipation des

femmes et des filles au niveau des villages est taboue et les filles ne sont pas autorisées à être éduquées avec les garçons. Là-bas, toute loi qui chercherait à les éduquer avec les garçons remet nécessairement en cause les valeurs et les traditions sociales. C'est pourquoi le gouvernement doit mettre en place des programmes visant à amener des changements de comportement pour obtenir un changement positif.

Comme la date butoir de 2015 pour les objectifs du Millénaire pour le développement approche, il est impératif d'examiner à quel point nous avons contribué à atteindre ces objectifs en tant que gouvernement ou qu'organisation non gouvernementale.

A la Society for Human Advancement and Disadvantaged Empowerment, nous croyons fermement que les gouvernements et les organisations non gouvernementales peuvent collectivement apporter des changements positifs en mettant en œuvre les objectifs du Millénaire pour le développement dans leurs pays respectifs. Cependant, il faut que les gouvernements prennent des décisions participatives et que les organisations non gouvernementales mobilisent les communautés dans leurs pays respectifs afin d'amener des changements positifs d'attitude. De cette manière, nous serons en mesure de réduire le nombre de défis auxquels nous faisons face dans la mise en œuvre des objectifs pour les femmes et les filles dans nos pays respectifs.
